

« dâ€™un dossier qui doit être traité loin des tiraillements politiques qui ont marqué les relations libano-syriennes ces derniers temps ».

MAGAZINE, 9 décembre 2005

400 charniers Hantés par nos morts

Anjar jette un pavé dans la mare. Ce n'est que le début. La découverte d'un charnier non loin du QG des services de renseignements syriens ouvre une plaie béante. Le Liban vit sur un charnier géant: 400 environ, éparpillés dans les différentes régions libanaises dont Beyrouth. Voyage dans notre mémoire.

Parmi les chiffres macabres de la guerre du Liban (1975-1990), figurent les « 11.000 disparus ». Le chiffre est symbolique (il date du mandat de l'ancien président Amine Gemayel). Le nombre réel pourrait être en deçà. Les disparitions étaient pratiquement toujours rapportées aux autorités. Mais lorsqu'une personne était libérée ou retrouvée, morte ou vivante, on se souciait peu d'en parler. A supposer qu'il faille diviser ce chiffre par deux pour obtenir le nombre exact des disparitions tout au long de la guerre du Liban, le résultat reste considérable. Le propos sur les nombres est obscur, l'horreur n'étant pas quantifiable. Certaines données chiffrées sont néanmoins disponibles et alarmantes. Le président du comité de Soutien aux Libanais en détention (Solid), Ghazi Aad, explique à *Magazine* qu'il soupçonne la présence de charniers, près des lieux où se trouvaient les permanences des services de renseignements syriens. « Nous soupçonnons la présence d'un charnier à Anjar. Nos soupçons se sont avérés justes. De même, nous soupçonnons la présence de fosses communes près du Collège américain et dans le quartier Mar Maroun à Tripoli, à Hammana, près de la villa Jabre au Bois de Boulogne, à Rmeil (Chouf) et à Dahr el-Wahch. A côté du tristement célèbre Beau Rivage (Beyrouth), il n'y avait pas de place pour enterrer les détenus qui succombaient sous la torture ou qui étaient exécutés. »

Anjar, un pavé dans la mare

Solid détenait des preuves sur la présence de quelque 640 prisonniers libanais dans les geôles syriennes. Toutefois, certains parents de détenus n'acceptent pas l'éventualité que leurs fils soient parmi les cadavres enterrés à Anjar. A cet égard, Aad note que tous les détenus n'ont pas eu la « chance » d'arriver jusqu'aux geôles syriennes. Ils seraient morts sous la torture ou auraient été exécutés au Liban. Ghazi Aad conclut en appelant à la mise en place d'une commission d'enquête internationale. Marie Donnay préside le Comité de soutien aux Libanais détenus arbitrairement (Solid), qui travaille en étroite collaboration avec Solid. Elle est affirmative: « Nous avons des indications sur d'autres charniers. D'anciens miliciens ont témoigné sur des massacres, des enlèvements et des liquidations qui se faisaient après examen de la carte d'identité. Il y a des charniers un peu partout au Liban et malheureusement sur des zones aujourd'hui construites. »

En effet, il existerait quelque 400 charniers. A lui seul, le Chouf en compterait 35, le Sud une vingtaine. « Au Chouf, c'est plus que probable », assure Marie Donnay.

Il y a quelques années, l'armée israélienne a donné l'information suivante: quelque 250 Libanais sont enterrés en Israël. Ils seraient tombés dans des affrontements entre la Résistance et Tsahal, au Liban-Sud.

L'armée israélienne a bien massacré des civils, notamment lors de l'invasion en 1982. Mais selon un haut cadre du Hezbollah, Tsahal n'a pas laissé de charniers au Liban-Sud. Les dépouilles étaient retrouvées par les familles et enterrées.

D'autres sont enterrés en Syrie. Une fosse commune se trouverait près de la prison de Tadmor (Palmyre). Libanais, Syriens, Palestiniens, entre autres, y sont enterrés. Nizar Nayouf est un journaliste syrien, qui préside la commission Justice et Réconciliation. Ancien détenu politique en Syrie, il avance le chiffre de 1500 Libanais enterrés en Syrie. Pour Marie Donnay, « ils sont en tout cas plusieurs centaines ».

Un ancien détenu libanais (enlevé par une milice en 1991), ayant passé plus de huit ans dans la fameuse prison de Mazzé (fermée depuis septembre 2000), révèle certaines informations sous couvert de l'anonymat. Huit à neuf Libanais ont été exécutés entre 1993 et 1998 (dont deux de ses camarades de cellule). Ils ont été pendus avec un drap aux barreaux de la fenêtre. Tous auraient été jetés dans la fosse commune, située non loin de la prison de Mazzé. Cette même fosse contiendrait des dizaines, sinon des centaines d'autres Libanais. Ghazi Aad précise à cet égard que toutes les commissions de droits de l'Homme sont au courant de la présence de charniers en Syrie: « D'anciens prisonniers, de plusieurs nationalités, dont des Libanais, y ont été jetés. »

Les découvertes macabres ont donc commencé à Anjar. Trente squelettes ont été exhumés à partir de fosses, situées près du sanctuaire de Nabi Azair. Les squelettes étaient recouverts de sous-vêtements, à part un cadavre, qui avait un pantalon de l'armée libanaise. Le visage de l'un d'eux était couvert d'une chaussette. Parmi les victimes, il y a deux enfants et une femme enceinte.

Le responsable du sanctuaire de Nabi Azair avait annoncé au Premier ministre Fouad Siniora, en juin dernier, la présence des charniers. Le Premier ministre recevait alors, au *Park Hotel* de Chtaura, les anciens détenus de Majdel Anjar. Les médecins légistes, qui ont pu examiner les dépouilles, racontent qu'elles remontent à la période allant de 1982 à 1990, c'est-à-dire à l'âge d'or des enlèvements au Liban. Le plus clair des habitants de la région partagent l'avis de Ghazi Aad sur cette question, à savoir que les dépouilles retrouvées sont celles des victimes de la torture de la permanence des moukhabarat syriens, qui étaient dirigés par le brigadier Youssouf al-Abed, mieux connu sous le nom d'Al-Nabi Youssouf (le prophète), parce qu'il avait droit de vie et de mort sur ses détenus. De toute manière, le monticule de Nabi Azair et le sanctuaire se trouvent dans la région contrôlée par les SR syriens à Anjar. Et l'armée syrienne occupait ce coin depuis 1994.

Mais pour des sources syriennes citées par le site Syria News, «ce sont les membres du Fatah-CR d'Abou Nidal qui effectuaient des exécutions sur ce site de 1986 à 1991. Ainsi, 400 personnes avaient été exécutées pour appartenance à des services de renseignements étrangers, notamment le Mossad». Selon le site, «nombre de personnes exécutées par Abou Nidal ont été enterrées au Liban-Nord, au Mont-Terbol, près de Tripoli, ainsi qu'à l'est de Saïda, au Mont-Charhabil, non loin d'Abra. Le Fatah-CR a également exécuté des centaines de ses opposants palestiniens, les enterrant dans la Bekaa, non loin de Mazraat el-Bassal». En d'autres termes, c'est autant de révélations sur des charniers qui restent à découvrir. Quant à Mazraat el-Bassal, elle est située non loin du monticule de Nabi Azair.

Les langues se délient

En novembre dernier, 13 corps de soldats ont été retrouvés à Yarzi. Ils avaient été abattus d'une balle dans la nuque, le 13 octobre 1990. Huit autres dépouilles sont toujours manquantes. L'armée poursuit ses recherches dans les environs du couvent de Deir el-Kalaa à Beit Mery, pour localiser un éventuel charnier où auraient été jetés les corps des soldats massacrés par l'armée syrienne, ce funeste 13 octobre.

Les langues se délient. Yarzi et Anjar ne constituent que le début d'une longue marche. La mémoire de la guerre est toujours fraîche. Une plaie a été ouverte. Des mères, des épouses, des sœurs attendent toujours le retour d'un disparu. Où sont-ils? Morts ou vivants?

Toutes les milices locales mais aussi les Palestiniens, les Syriens et les Israéliens, entre autres belligérants de la guerre, ont enlevé des personnes, avant de les jeter sous un pont, dans un vallon, ou de les fourrer dans le premier caveau situé sur leur chemin.

La gestion de ce dossier sera assez complexe. Rien que les tests d'ADN sur les dépouilles découvertes à Anjar, qui se font dans les laboratoires de l'Université Saint-Joseph et de l'AUST, dureront un mois.

Chaque test ADN coûte environ 250 dollars. Certaines familles, préférant continuer à vivre dans l'espoir de retrouver l'un des leurs, refusent de donner du sang pour la vérification.

La boîte de Pandore est donc ouverte. Des dépouilles de disparus seraient enterrées dans le cimetière des martyrs à Horch Beyrouth; d'autres sont dans les cimetières Mar Mitr et Mar Nohra à Achrafieh; une autre partie au cimetière des Anglais à Tehouita (Furn el-Chebbak). D'autres ont été jetés dans la mer ou dans des carrières. Autre exemple: dans la région de la Quarantaine, des propriétaires, qui souhaitaient édifier un bâtiment sur leur terrain, ont transporté les cadavres pour les jeter dans la vallée des Jamajem (sur la route de Baskinta). Des corps étaient également jetés dans des puits. Faut-il également préciser que des dépouilles sont restées, quelque part, dans les régions qui ont connu des batailles farouches comme Chekka, le Chouf, Souk al-Gharb ou Tal el-Zaatar? Si l'armée libanaise nie savoir où se trouvent les charniers, le CICR obtiendrait en tout cas des informations sur ces lieux.

Trois commissions ont déjà été formées pour enquêter sur le sort des disparus. La première a livré son rapport en 2000. Elle était exclusivement constituée de militaires et présidée par le général Salim Abou Ismaïl. Elle avait abouti à la conclusion facile que tous les disparus de la guerre sont morts (c'était encore les années de plomb de la tutelle syrienne). La deuxième commission était présidée par le député Fouad es-Saad, ministre de la Réforme administrative à l'époque. Elle réunissait, entre autres, un représentant du barreau de Beyrouth et l'ancien procureur général Adnane Addoum. Elle n'avait pas de pouvoir propre, à part enquêter. Soucieuse avant tout de ne fâcher personne, la commission n'avait rien apporté de vraiment nouveau.

La troisième tentative a débouché sur la commission mixte libano-syrienne (regroupant deux magistrats et un officier de part et d'autre). C'est notamment sur une demande du député Ghassan Moukheiber (*voir interview page de gauche*) que l'ancien Premier ministre Nagib Mikati avait ouvert pour la mise en place de cette commission. Sa mission s'est réduite, jusqu'aujourd'hui, à la collecte d'informations. Elle s'est déjà réunie à trois reprises. Techniquement, elle attend la réponse syrienne. «Ils tergiversent. Ils prennent leur temps. Ils ne révèlent rien», raconte Ghazi Aad. Les trois commissions ont, en réalité, un problème de

formation, de mandat et surtout de moyens.

En définitive, les hommes politiques sont divisés sur les moyens de gérer la mémoire de la guerre. Pour certains intellectuels, vérité, justice et réconciliation sont antinomiques. La plaie, une fois ouverte, risque de ne plus jamais se refermer.

D'autres, anciens miliciens du PSP et des FL, qui siégent aujourd'hui au Parlement, souhaitent jouer jusqu'au bout la carte des charniers syriens. Sur cette question, le Mouvement Amal et le Hezbollah, autres anciens experts en enlèvements et liquidations, n'ont toujours pas fait de commentaires. Fidélité à Damas oblige. Il y a ceux qui veulent la vérité mais ne veulent pas forcément aller plus loin. D'autres, une poignée, veulent transformer la mémoire en outil de construction, en passant par la vérité et la justice, non pas par l'amnésie. La loi d'amnistie, ratifiée après Taïef par le Parlement sans que l'opinion publique libanaise n'ait eu son mot à dire est plus que jamais chancelante.

Trois questions au député Ghassan Moukheiber

Comment gérer les découvertes de charniers dans l'immédiat?

Deux modes sont possibles. Dans l'immédiat, le mode de juridiction classique est requis. Les juges compétents (procureurs près la Cour d'appel de la Bekaa) ouvrent une enquête et se font assister de médecins légistes. Par ailleurs, il existe un traité d'extradition entre le Liban et la Syrie. Si les coupables sont syriens, ils peuvent être acheminés au Liban. Certes, les coupables peuvent arguer pour leur défense de la loi d'amnistie.

Le deuxième mode?

Il s'agit de mettre en place une commission d'enquête internationale. Le jugement pourra se faire à la Cour pénale internationale à La Haye. Les crimes lui seront dévolus par le Conseil de sécurité de l'Onu. Je préconise également la mise en place d'une commission de justice et de réconciliation (à l'instar de celle qui avait été mise en place en Afrique du Sud et au Maroc). Elle pourra gérer en même temps les trois besoins: vérité, justice et réconciliation.

Une Cour et des jugements suffisent-ils?

Il faut une approche proactive pour gérer non seulement le dossier des morts mais aussi la mémoire de nos conflits locaux, régionaux et internationaux. Il faut aussi gérer les séquelles psychologiques des parents de victimes. Nous ne pouvons pas les laisser plantés dans le «jardin de Gebrane» (près de l'Escwa). Il faudra mettre en place un processus politique pour accompagner les découvertes de charniers. Sinon, il s'imposera à nous.